

Le difficile équilibre de Senlis entre patrimoine et attractivité

Figurant parmi les tout premiers à avoir bénéficié de mesures de protection du patrimoine, les 42 hectares du centre-ville de Senlis (Oise) tentent de trouver un nouvel élan sous la surveillance étroite de l'architecte des Bâtiments de France.

Guillaume Roussange
—Correspondant à Amiens

Rue de la Treille, à Senlis, un cavalier surgit derrière un homme portant fraise et haut-de-chausses. De partout on accourt ; on vient de pointer Henri IV. Ici, ce type d'agitation n'étonne plus personne. Seuls quelques curieux et les touristes de passage s'arrêtent pour apercevoir le tournage. Cette fois-ci, c'est la société Morgane Groupe qui a choisi la sous-préfecture de l'Oise, pour reproduire la rue Saint-Honoré à l'angle de laquelle fut assassiné le Vert Galant, dans son documentaire destiné à RMC Story. Cela fait quatre-vingts ans – depuis le tournage du « Marquis de Saint-Evremond » par John Conway – que la ville sert de studio à ciel ouvert. Et pour cause.

Loi Malraux

A quarante-cinq minutes au nord de Paris en voiture, la cité d'une quinzaine de milliers d'habitants est restée telle qu'elle était aux XVI^e et XVII^e siècles. Une enfilade de petites rues étroites et pavées, entourées de maisons flechies par le temps, serpente entre les remparts gallo-romains, parmi les mieux conservés, et la cathédrale gothique, bâtie au XII^e siècle. Certes, la ville a bien subi les misères de la

guerre, notamment en 1914, mais le centre a été préservé par miracle durant les deux conflits mondiaux.

Ce patrimoine exceptionnel a valu à Senlis de figurer, en 1965, parmi les premières villes à bénéficier d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Imaginé trois ans plus tôt par André Malraux alors ministre des Affaires culturelles, le dispositif, repris par la législation actuelle « site patrimonial remarquable », réforme le Code de l'urbanisme. Son but ? Empêcher la destruction du bâti ancien grâce à un règlement ultra-précis. Certaines dispositions peuvent aller jusqu'à réglementer une parcelle, voire un édifice, à l'extérieur comme à l'intérieur. « Ces mesures ont incontestablement permis aux habitants de prendre conscience de leur patrimoine et, via le système des aides et de la défiscalisation, de l'entretenir », explique Pascale Loiseleur, maire (SE) de la ville. A Senlis, le plan tient en une vingtaine de pages où les interdictions succèdent aux préconisations.

Aux côtés des normes s'appliquant à toute nouvelle construction en termes de hauteur ou d'emprise au sol, figure ainsi un catalogue de règles relatives à la voirie, aux réseaux, aux aspects extérieurs... Sont ainsi interdits les matériaux extérieurs à la région, les fausses briques, les bardages, le jointoiment au ciment gris, les enduits



Les tournages en extérieur se succèdent à Senlis depuis plus de quatre-vingts ans. Photo DR

autres que ceux à base de chaux... Un vade-mecum sur lequel veille l'architecte des Bâtiments de France, gardien de l'harmonie urbaine. Rien, ou presque, ne peut se faire sans lui. A tout projet, il peut mettre son veto, ses décisions prévalant sur celles du maire.

Projet d'écoquartier

Pas étonnant que, entre les deux, le torchon brûle parfois. Il y a peu,

Pascale Loiseleur a ainsi dû demander l'arbitrage du préfet pour permettre le déploiement de la fibre en centre-ville. « Le dossier était bloqué, alors que certains habitants, en télétravail par exemple, et l'ensemble des commerçants demandaient le haut débit », témoigne l'édile. Autre pomme de discorde : la signalétique. Alors que la municipalité souhaitait harmoniser les panneaux de la ville, l'architecte demandait de

distinguer la zone patrimoniale. Sur ces deux dossiers, la mairie a finalement eu gain de cause.

« L'architecte des Bâtiments de France joue un rôle de garde-fous, c'est indéniable. Mais cela ne doit pas empêcher d'aller de l'avant. Certains propriétaires hésitent à entreprendre des travaux à cause de cette complexité et des coûts. Beaucoup de chantiers sont aussi faits sans autorisation, ce qui n'est pas acceptable »,

Dates Clefs

1935 : tournage de « A Tale of Two Cities » (« Le Marquis de Saint-Evremond »).

1965 : plan de sauvegarde et de mise en valeur.

2015 : Ceebios, le premier centre européen dédié au biomimétisme.

poursuit Pascale Loiseleur. Pour aider les habitants, des bénévoles se mobilisent également, notamment via la Sauvegarde de Senlis, une association de passionnés, créée il y a cinquante ans. La ville a édité sur Internet des fiches travaux et propose les conseils d'un architecte. Elle mise aussi sur le dispositif « Action cœur de ville » pour accélérer sa mutation. « Le dialogue doit prévaloir dans chaque dossier pour trouver la meilleure solution possible », souligne l'élue. Preuve que cela marche, selon elle, un écoquartier de 117 logements va voir le jour, près du centre, et l'ex-caserne Orde-ner a pu être rénovée. « Nous devons développer l'offre. Avec l'arrivée des [...] 500 emplois d'Amazon fin 2020-début 2021, les demandes augmentent et il faudra y répondre. » ■

Et demain Saorge, un « village tibétain » dans les Alpes-Maritimes